

Consultation relative à la modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Le projet de modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration vise à créer les conditions pour permettre aux ressortissants d'États tiers qui ont obtenu un titre d'une haute école suisse, dans un domaine souffrant d'une pénurie de personnel qualifié, de rester en Suisse sans formalités excessives pour y exercer une activité lucrative.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu de déroger aux nombres maximums annuels d'autorisations de séjour lorsque l'activité lucrative revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant.

Nous soutenons cette modification de loi qui doit permettre à l'économie suisse de recruter plus facilement des spécialistes d'États tiers diplômés d'une haute école suisse en cas de pénurie de main d'œuvre avérée, tout en simplifiant encore les conditions d'octroi d'une autorisation.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 24 janvier 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND